NOUVELLE SÉRIE (22e année N° 89) JUIN 1949

ARCHIVES
DU DIOCÈSE
DE LUÇON
BULLETIN D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET D'ARCHEOLOGIE RELIGIEUSE

Paraissant tous les trois mois

SOMMAIRE

I. BIOGRAPHIES : Martyrs vendéens.
Le Bienheureux Jacques-Augustin Robert de Lézardière (à suivre), Abbé Charles GRELIER.

II. MELANGES : Un prêtre du diocèse de Luçon à Rome (fin), Ad. Poirier. — Les fresques du Vieux-Pouzauges (à suivre), R. Lapied et J. Challet.

LUÇON
IMPRIMERIE H. REZEAU
—
1949

Abonnement aux ARCHIVES

En 1949 le prix de l'abonnement a été élevé à 150 fr., et il est payable d'avance.

Le numéro ..... 40 fr.

Prière à tous nos abonnés de bien vouloir se mettre en règle.

A envoyer à M. le Chanoine Coutand, administrateur, 5, rue de l'Ancienne-Brasserie, à Luçon, C. C. Nantes 608.32.

REDACTION

Pour tous ce qui concerne la rédaction, s'adresser à : M. le chanoine Poirier, professeur aux Facultés Catholiques de l'Ouest, 3, rue Rabelais, Angers (Maine-et-Loire).

Le présent numéro contient la suite des *Biographies* interrompues depuis 1942. Avec celle du Bx de Lézardière s'achèvera le second et dernier volume de cette série.

Quand elle aura pris fin nous reprendrons la publication de la *Chronique* de *Saint-Médard*, à partir du 46e fascicule.

On cherche à se procurer les tomes I et VIII des *Chroniques paroissiales* de l'abbé Aillery ; les *Annuaires de la Société d'Emulation de la Vendée* 1855, 1881, 1904, 1907, 1908, 1909, 1923 ; les années 1891, 1892, 1893 et 1896 de la *Revue du Bas-Poitou, le Pouillé du diocèse de Luçon* de l'abbé Aillery, *et les Cartulaires du Bas-Poitou* de Marchegay. Faire offre à M. le chanoine Poirier, 3, rue Rabelais, Angers.

elles pour la même Foi et de cueillir la palme d'un même martyre, dans le massacre de Belleville.

A ce baptême de cloche se trouvaient donc à l'honneur, en la personne de l'officiant, comme en la personne des parrain et marraine, ceux qui seraient bientôt à la peine (1).

Le baptême de cette cloche est en effet de l'année 1788. L'année suivante, c'est l'ouverture des Etats-Généraux qui conduiront la France à la Révolution et ouvriront l'ère des spoliations et des persécutions.

Dans l'épreuve, M. Arraudet se trouva fidèle à ses devoirs. Il refusa le serment à la Constitution Civile du Clergé. On ignore quand et comment il le refusa. On sait qu'il assistait à l'assemblée contre-révolutionnaire qui se tint au château de la Proûtière en juin 1791. M. Emile Gabory, archiviste de la Loire-Inférieure, y fait allusion, dans son ouvrage *La Révolution et la Vendée* (Tome I, p. 96) où il orthographie mal son nom : « On aperçoit plusieurs ecclésiastiques, écrit-il, l'abbé Massonnet, ci-devant prieur d'Avrillé, l'abbé de Lézardière, le sieur Arondel, curé de Poiroux... »

Après le piteux échec de l'affaire de la Proûtière, M. Arraudet ne fut pas arrêté sur le moment, car, le 4 juillet 1791, il est encore à Poiroux, où il délivre un certificat de publication de mariage, et permet à son voisin : M. Maroilleau, curé de Saint-Hilaire-de-Talmont, de bénir, en son église de Saint-Hilaire, le mariage de Pierre Potier, sabotier, de Poiroux, avec Marie-Jeanne Grelet, du dit Saint-Hilaire.

Le refus de serment finit par provoquer l'arrestation du curé de Poiroux. Dans ses travaux sur le Clergé Vendéen au temps de la Révolution (Tome III, p. 7), l'abbé Baraud dit qu'il fut interné le 9 mars 1792, à Fontenay-

(1) Pierre Favreau qui représentait le parrain, était Pierre-Jean Favreau, originaire de Légé (Lore-Inférieure), depuis longtemps domicilié à Poiroux. C'était un serviteur des Robert de Lézardière.

Celle qui représentait la marraine : « Rose Pairaud » était sans doute une parente de Louise Pairault, épouse de Jean-Gilbert Duret, l'un et l'autre domestiques au château de la Proûtière.

le-Comte, alors chef-lieu du département. Il fut maintenus en prison, car dans les Registres Paroissiaux de Saint-Hilaire-de-Talmont j'ai trouvé copie d'un certificat délivré le 21 avril 1792 par Legeay, juge de paix du canton de Poiroux, autorisant « autant qu'il est en notre pouvoir d'autoriser celui des prêtres fonctionnaires publics qui avoisinnent » Poiroux, de baptiser des enfants de ce lieu, et cela parce qu' « il n'y a point de prêtre fonctionnaire » en cette commune. Aux yeux de l'administration révolutionnaire, un prêtre fonctionnaire était celui qui avait prêté serment à la Constitution Civile du Clergé. Ce document prouve que M. Arraudet ne fut pas remplacé par un prêtre constitutionnel.

Le 10 août 1792, la monarchie était renversée ; le 15 août, Jacques-Augustin de Lézardière était arrêté ! Les événements se précipitaient. Au lendemain des massacres de septembre, l'expulsion des prêtres fidèles se fit rapidement. De Fontenay-le-Comte, on les conduisit aux Sables-d'Olonne où ils furent détenus dans la maison natale de M. Tortereau, curé de Challans, dite *Prison Tortereau* ou *Prison des Prêtres*. Le 11 septembre 1792, M. Arraudet fut embarqué pour l'Espagne, à bord du *Marie-Gabrielle*. Sur ce bâteau, le curé de Poiroux retrouvait Jacques Dorie, originaire de Saint-Hilaire-de-Talmont et vicaire à Challans, et Louis Chappot de la Chanonie, originaire de Mouilleron-le-Captif, et vicaire à la Garnache. Sur la liste officielle d'embarquement, on lit le nom du précepteur du Bienheureux ainsi écrit :

Jean Arraudet ex-curé de Poiroux.

Trente-neuf prêtres formaient ce convoi. Quelques jours plus tard ils abordaient en Espagne.

Dans l'ouvrage déjà cité, l'abbé Baraud dit qu' « après la Révolution, revenu dans son pays, M. Arraudet fut curé d'Avrillé, il y vécut encore quelques années et y est décédé ». Tome III, p. 7. C'est inexact. On ne trouve point trace de M. Arraudet à Avrillé. (Lettre de M. l'abbé Alphonse Grelier, curé d'Avrillé). En son ancienne paroisse de Poiroux, il retourna, plus heureux que nombre de ses confrères, morts sur l'échaffaud ou en exil, ou retenus encore sous le climat meurtrier de la lointaine Guyane. Parmi ces derniers, on comptait le vénéré curé de Croix-de-Vie, l'abbé Alexandre Ténèbre, origi-

naire de la ville de Tours. Il n'avait été libéré qu'en juillet 1801, mais faute d'argent, il ne pouvait faire les frais du retour en France.

Informé de cette difficulté, M. Arraudet en fut ému et il écrivit, le 20 octobre 1801, pour secourir le confesseur de la Foi. Voici la belle lettre du curé de Poiroux, conservée dans les Papiers de Curzon : « Le vénérable curé de Croix-de-Vie qui, faute de secours, gémit encore sous l'esclavage dans le fond de la Guiane ; rien n'est plus pressé que de rendre à l'église de France un sujet aussi précieux. Hâtez-vous donc, je vous prie, de lui faire parvenir les secours dont il a besoin. Tirés sur moi une lettre de change jusqu'à la concurrence de 500 livres que j'acquitterai exactement. La Providence a déposé entre mes mains quelques petits fonds destinés à cette bonne œuvre. Je me félicite de cette heureuse occassion de pouvoir briser les chaînes d'un frère que j'estime et respecte infiniment ».

Cet acte de générosité fut connu de M. Paillou, alors vicaire général, qui, le 30 octobre 1801, en informa son collègue : M. Jean Brumauld de Beauregard (le futur évêque d'Orléans) : « M. Arraudet, curé de Poiroux, autorise à faire compter des fonds à M. Ténèbre à la Guyane pour son retour, et s'engage à payer la lettre de change qu'on tirera sur luy, moyennant cela j'espère que nous pourrons avoir ce vénérable frère au printemps ». M. Ténèbre put ainsi revenir en France où il mourut curé de Vairé.

Je ne puis préciser à quelle date M. Arraudet retourna dans sa paroisse. A en juger par les lettres que je viens de citer, où il est qualifié de curé de Poiroux, on peut croire qu'il avait repris ses fonctions au plus tard à la mi-octobre 1801. Les archives paroissiales, dans leur état actuel de conservation, font remonter le premier baptême au 29 juin 1802 et le premier mariage au 23 novembre suivant. Mais on ne peut s'en tenir à ces documents parce que, selon la remarque de M. l'abbé Choux, curé de Poiroux, les premiers registres de M. Arraudet ne sont que des feuilles volantes. M. l'abbé Choux n'a pu retrouver l'acte de sépulture de son prédécesseur. C'est l'acte de décès, à l'état-civil de Poiroux, qui nous apprend que M. Arraudet mourut dans sa paroisse, sur

le déclin de sa 71e année, le 13 décembre 1807. Devant Joseph-Dominique-Cyprien Guilbaud, maire de Poiroux, le décès fut déclaré par Claude Gaudais, menuisier, 54 ans, et René Ardouin, propriétaire, 42 ans, l'un et l'autre voisins du défunt. Les obsèques furent peut-être présidées par M. Daniel, curé de Talmont, qui administra la paroisse pendant la vacance de la cure. M. Daniel était lui-même, comme M. Arraudet, un confesseur de la Foi, ayant été exilé, lui aussi, en Espagne (1).

M. Arraudet fut enterré dans le cimetière de Poiroux où reposaient les grand'parents paternels du Bienheureux et trois de ses frères et sœurs. Deux sœurs y seraient inhumées plus tard : Gilberte-Aimée, en 1829, et Marie-Charlotte-Pauline, en 1835. Ce cimetière s'étendait devant l'église actuelle ; il fut desaffecté et remplacé par celui que l'on voit derrière l'église. Les ossements de l'ancien cimetière n'ont point été transportés dans le nouveau.

Jean-Pierre Arraudet dort son dernier sommeil à l'ombre de l'église rebatie, près de cette famille Robert de Lézardière qu'il servit avec dévouement, même aux heures les plus dangereuses de la fin de juin 1791. Il n'est pas loin de ce château de la Proûtière où il acheva de former ses élèves à la plus héroïque fermeté. Il repose toujours en cette terre de Poiroux où lui-même donna la preuve de l'attachement le plus fidèle à son Dieu, à ses amis, à ses paroissiens.

En vérité, il méritait d'être le précepteur d'un martyr, l'aumônier de sa famille, le curé de sa paroisse !

⁂

LE BIENHEUREUX DE LÉZARDIÈRE A POIROUX
(suite)

Les relations de la famille

Lorsque Jacques-Augustin Robert de Lézardière arri-

(1) Jean-Gilles Daniel, originaire de Normandie, était, en 1791, vicaire à St-Hilaire-de-Talmont, où il eut certainement l'occasion d'entendre parler de la famille de Lézardière, peut-être même de la connaître. Embarqué pour l'Espagne, le 22 juin 1792, il fut, après la Révolution, curé de Talmont.

ve à Poiroux, en ce début de 1774, il est déjà en âge de commencer à mieux comprendre, à mieux saisir ce qu'il voit, ce qu'il entend. Il a plus de cinq ans. Il vivra de bonnes années à Poiroux. Il y entendra l'appel divin ; il y répondra. Peut-être à Challans, dans les exemples de ses pieuses tantes, ou au cours de quelque solennité : la Saint-Symphorien ou la Fête-Dieu, a-t-il déjà senti l'attrait du sacerdoce ?

A Poiroux, il connaîtra d'autres prêtres, il entendra parler de M. Emery et de son Séminaire Saint-Sulpice. Des événements divers l'amèneront à réfléchir.

Des prêtres qu'il vit pendant les années de Poiroux, les uns étaient du clergé séculier, les autres du clergé régulier. Il faut les connaître.

⁂

En arrivant à Poiroux, le Bienheureux y trouve comme curé Antoine Aldiguier. Installé en juin 1764, à la cure de Poiroux, vacante depuis près de deux ans, Antoine Aldiguier devait l'occuper pendant 17 ans. Par conséquent, il lui serait donné de connaître longtemps la famille de Lézardière, de voir grandir le futur martyr, puisque celui-ci aura 13 ans lors de son transfert à la cure de Saint-Vincent-sur-Jard.

Ce prêtre était originaire de Saint-Pierre-de-Meyrueis, paroisse qui, avant la Révolution, dépendait du diocèse d'Alais (Gard). Depuis le Concordat de 1801, elle fait partie du diocèse de Mende et forme la commune de Meyrueis, chef-lieu de canton, dans l'arrondissement de Florac, au sud de la Lozère. Il y était né le 11 août 1722. « A cause du danger de mort où il se trouvait », il avait été ondoyé à la maison, puis porté, le 23 août suivant, à l'église actuelle de Meyrueis, pour le supplément des cérémonies (1). Il avait été ordonné prêtre en 1760. On ne sait comment il était passé du diocèse d'Alais à celui de Luçon où il n'était point isolé, puisqu'il avait, en son presbytère de Poiroux, au moins trois membres de sa famille.

---

(1) Lettre de M. le chanoine Olivier, curé-doyen de Meyrueis, en date du 25 juillet 1936. Le nom d'Aldiguier n'est plus porté à Meyrueis.

Par suite du départ de M. Tessier, à la fin d'août 1762, la cure de Poiroux était vacante. Les religieux de l'abbaye voisine de Bois-Grolland assuraient le service paroissial depuis vingt-et-un mois lorsqu'Antoine Aldiguier fut nommé. On ne sait s'il avait déjà exercé dans le diocèse de Luçon. Sa première signature à Poiroux est du 5 juin 1764. Il devait y subir deux deuils : le 16 septembre 1766, il enterrait Pierre Aldiguier, âgé de 24 ans ; et le 11 décembre 1770, « messire Joseph Aldiguier, âgé lui aussi de 24 ans, clerc minoré », son frère. Comme compensation, semble-t-il, il eut, le 6 août 1771, la joie de marier sa demi-sœur : Marie-Anne Aldiguier, avec « Maître Pierre Dominique Guilbaud, fils majeur de feu Dominique Guilbaud et de feu Catherine Izambard, de la Cailletière, paroisse de Grosbreuil ». Le lecteur a vu, plus haut, que Marie-Anne Aldiguier, morte jeune, elle aussi : 36 ans, avait été amenée de la Cailletière à Poiroux pour y être enterrée, le 23 décembre 1777, par M. Arraudet, en présence du curé en deuil une troisième fois.

Les rapports semblent avoir été bons entre le curé de Poiroux et l'aumônier de la Proutière, puisque le 20 septembre 1774, à Poiroux, « M. Arraudet prêtre aumônier de M. le Baron de Poiroux » était invité à baptiser « du consentement de Monsieur le curé de Grosbreuil » Joseph-Dominique-Cyprien, né la veille de Maître Pierre-Dominique Guilbaud et de Demoiselle Marie-Anne Aldiguier. « M. Antoine Aldiguier curé de cette paroisse » était parrain avec Demoiselle Catherine Guilbaud, de Grosbreuil.

En 1781, M. Aldiguier signe pour la dernière fois le 10 octobre. Il est nommé à la cure de Saint-Vincent-sur-Jard, comme on le voit sur un acte de sépulture du 16 octobre où il se donne comme « curé de S. Vincent sur jards aujourdhuy desservant de poiroux ».

Le pastorat qu'il achevait avait été de 17 ans, celui qu'il commençait serait à peine de 4 ans.

En cette modeste paroisse de Saint-Vincent-sur-Jard que devait illustrer la vieillesse de Clemenceau, M. Aldiguier trouvait une pauvre église dédiée à un martyr, comme celle qu'il venait de laisser, une église qui existe encore. En septembre 1785, âgé de 63 ans, il prenait

sa retraite. En quelle paroisse ? On ne sait. Peut-être aux Sables-d'Olonne (1). En 1788, il revint à Poiroux, pour assister, le 1er juillet, à un mariage ; et, le 10 novembre suivant, pour bénir une autre union, du consentement de M. Arraudet. A ce mariage, il signe : « Aldiguier cy-devant curé de St vincent sur jard ».

Je ne sais comment ce prêtre accueillit la Révolution. De même, je ne sais quelle importance donner aux trois points, en sens horizontal, dont il faisait précéder sa signature, dès 1774. Ce qui est certain, hélas ! c'est qu'au plus fort de la Terreur, il fut indigne de sa catholique Lozère. Alors que ses compatriotes — comme les Vendéens — résistaient à la Révolution, il apostasiait en des termes dont il pensait déshonorer l'Eglise. En réalité, il ne soufflетait que lui-même. Le 8e registre des Délibérations du District des Sables-d'Olonne, à la date du 10 avril 1794, porte qu'Aldiguier « ci-devant prêtre, dépose ses lettres de mensonge et de superstition et abjure son ancienne profession de charlatanisme ». Je me demande si, à cette heure de folie, il se souvint de la chapelle de N.-D. de Bon-Secours, où, comme tout enfant de Meyrueis, il allait faire ses premières prières ; si sa pensée se porta vers son successeur de Poiroux exilé, vers Jacques-Augustin de Lézardière qu'il avait vu grandir et dont il avait certainement appris l'héroïsme aux journées de Septembre. J'ignore ce qu'il devint. Son nom ne paraît pas dans la liste des prêtres repentis.

Il ne semble pas, à en juger du moins, par le silence des archives, que la famille de Lézardière eut des relations avec le clergé paroissial des environs. Par contre, elle en eut avec les moines de l'abbaye toute proche de Bois-Grolland (2).

---

(1) Je crois qu'il tomba malade entre le 18 et le 20 juillet 1785. Sa dernière signature est du 22 juillet. Le 5 septembre, le curé de Jard, *avec sa permission*, le remplaça pour un mariage. Il était donc, en septembre, encore titulaire de la cure.

(2) Bois-Grolland, *Brolium Grollandii*, en la paroisse de Poiroux, « fondée en l'honneur de Notre-Dame (1109) par Relations de bon voisinage qui permettaient à Marie-

Charlotte-Pauline de se faire prêter les volumes de la Bibliothèque. Elles ne furent pas aussi calmes avec les abbés commendataires, car Bois-Grolland, comme toutes les abbayes du Royaume, subissait la Commende qui, on le sait, avait parfois les plus graves inconvénients. Au moment de l'arrivée des Robert de Lézardière à Poiroux, Pierre-François Garreau, vicaire général de Luçon, venait d'être pourvu du monastère, privilège dont il jouirait pendant neuf ans. Son successeur devait laisser un grand nom, un nom universellement respecté dans l'Eglise de France, au moment de la Révolution et du Concordat. C'était M. Emery, supérieur du Séminaire Saint-Sulpice, futur supérieur du Bienheureux (1).

Aimeric de Bouille, seigneur de Poiroux, qui la soumit à la règle de saint Benoît. Le fondateur lui imposa bientôt après les us de Citeaux et la dépendance de l'abbaye de Moreilles ». N.-D. de Moreilles, ordre de Citeaux, comme Bois-Grolland, fondée en 1109. (Paroisse Sainte-Radégonde-des-Noyers, canton de Chaillé-les-Marais, arrondissement de Fontenay-le-Comte (Vendée). L'église et le monastère eurent à souffrir des Guerres de Religion, puis ils furent restaurés par les religieux de l'étroite observance. Dominique Robin, prieur de Vertou, devenu prieur de Bois-Grolland, avait dirigé les travaux : ce pourquoi, on le considéra comme second fondateur. Chaque année, le 16 décembre, on célébrait l'anniversaire de la Dédicace de l'église dont l'Assomption était titulaire. L'abbaye jouissait d'un revenu de 6.000 livres. Depuis la Révolution, le chœur de l'église a disparu, et la nef sert aux usages les plus vulgaires.

(1) M. Emery n'ignorait rien des abus qu'avait souvent engendrés la Commende. Même il a généralisé l'inconvénient de l'institution. Lors de sa nomination à Bois-Grolland, il fut complimenté par le P. Favre, bibliothécaire des Bénédictins d'Orléans. Voici sa réponse au compliment : « Dans le vrai, les Abbés commendataires sont des voleurs titrés. Je le serai le moins possible de l'abbaye qui m'est confiée. Au reste, il y a peu de chose à voler parce que le revenu est modique ». Chan. J. Leflon. *Monsieur Emery*, T. I[er] p. 100, note 1.

Il y eut des « voleurs titrés » parmi les Abbés commendataires, mais tous les abbés commendataires ne furent pas des voleurs.

Evidemment, ni le vicaire général de Luçon, ni le Supérieur de Saint Sulpice n'étaient hommes à troubler les quelques moines qui vivaient encore à l'abbaye ; la règle de Saint Bernard y était toujours en honneur.

Les difficultés ne vinrent pas de l'Abbé commendataire, mais du châtelain de la Proutière. Elles n'atteignirent pas les cisterciens, mais l'Abbé.

Mgr de Juigné, archevêque de Paris, tenait en haute estime M. Emery, récemment élu supérieur de Saint-Sulpice. Profitant de la mort de M. Garreau, il pria Louis XVI de conférer au supérieur ce bénéfice ecclésiastique. Le 25 janvier 1784, le brevet d'Abbé commendataire lui était décerné. A cette heureuse nouvelle, le P. Valin, prieur de Bois-Grolland, complimenta M. Emery et l'invita à venir prendre possession, par lui-même, de l'abbaye. « Ce serait une grande fête pour nous de vous posséder », écrivait sincèrement le prieur. Je ne sais si M. Emery put réaliser ce désir. En tous cas, la fête eut été assombrie par les chicanes du Baron de Lézardière. Les affaires temporelles de l'abbaye étaient en mauvais état, et M. Garreau avait dû engager des procès assurément désagréables. M. Emery qui arrivait, n'était pour rien dans la querelle, mais devait la subir, tout comme son prédecesseur l'avait subie, et de la part de qui ? des gens de M. de Lézardière ! Loin de Bois-Grolland, il ne pouvait aisément administrer les domaines. D'autre part, les Cisterciens lui avaient révélé les mesquines tracas-

---

M. Olier fut prieur commendataire de la Trinité de Clisson. A l'Ile Chauvet, paroisse de Bois-de-Cêné, un abbé commendataire : Mgr de Maupas du Tour, évêque d'Evreux, introduisit les Camaldules pour faire refleurir la discipline monastique et eut, en Léon d'Illiers d'Entragues, un successeur digne de lui. Mais les trois abbés qui suivirent laissèrent surtout le souvenir de leur cupidité. Louis-Joachim de la Roche-Saint-André, né à Montaigu (Vendée) en 1706, vicaire général de Dax, fut de 1750 à 1786, abbé commendataire de Ville-Dieu, en ce même diocèse. C'était un prêtre exemplaire, détesté des Jansénistes. Il fut guillotiné à Nantes, le 19 décembre 1793. Je me limite à des exemples pris dans la région. On en trouverait d'autres. Preuve qu'il faut être prudent dans toute généralisation.

series commencées sous M. Garreau. Pour continuer à régir dans le calme la Compagnie et le Séminaire de Saint-Sulpice, M. Emery n'avait d'autre moyen que de confier les intérêts monastiques à un tiers. Par acte notarié, il délégua ses pouvoirs à un chanoine de Luçon, M. Gabriel-Laurent Paillou, et le nomma procureur général. Premier contact entre ces deux prêtres, en attendant leur première rencontre vingt ans plus tard : celle-là inscrite aux fastes de l'Eglise de France : M. Emery recevant le Pape Pie VII qui venait en l'église Saint-Sulpice, le 2 février 1805, sacrer évêque de La Rochelle, le chanoine Gabriel-Laurent Paillou, précédemment vicaire général.

Maître Maury, avocat, adressa au fondé de pouvoirs une lettre du plus grand intérêt, non pas tant pour la situation matérielle de l'abbaye que pour « les dispositions générales des esprits, dès cette époque, à l'égard du clergé, dont les richesses excitaient l'envie et le mécontentement des ennemis de la Religion ». L'avocat invite M. Emery à chercher la conciliation : « Je sens très bien, comme vous, que M. Emery doit, quelles que soient les conséquences, défendre les droits de son bénéfice lorsqu'il les croit fondés ; mais comme il ne lui est pas défendu de prendre la voie la moins onéreuse, je pense, comme vous, que, sur les articles où la conciliation n'est pas possible, il faudra s'en tenir à l'arbitrage ». L'avocat ne s'en prend pas directement à M. de Lézardière lui-même, mais à ses fondés de pouvoir : ce qui revient au même. Du reste pour qui se rappelle que le père du Bienheureux avait sacrifié 60.000 livres de sa fortune personnelle (en 1770) uniquement pour empêcher le clergé du Bas-Poitou de percevoir la dîme rachetée au XVI[e] siècle, rien n'étonne (1). « Les gens

(1) Au début du chapitre V, *L'Eglise de la France Moderne*, Georges Goyau a écrit au sujet des réformes demandées par les rédacteurs des *Cahiers* des Etats-Généraux de 1789 : « On voulait des réformes. On réclamait une levée plus équitable des dîmes, et que le produit, au lieu d'enrichir les décimateurs, servit aux églises, à leurs pasteurs, à leurs pauvres, comme l'avaient stipulé les vieux conciles ; que les

d'affaires de M. de Lézardière » étaient tout à fait dans l'esprit du jour, mais ils n'attendront pas dix ans pour faire comprendre au châtelain de la Proûtière que la querelle de Bois-Grolland n'était qu'un second jalon. Le premier avait été la querelle de la Dîme et c'était lui, le châtelain le plus en vue de la Noblesse du Bas-Poitou, qui l'avait planté. On sait comment la Révolution le récompensa de son libéralisme.

Heureusement l'entourage de M. de Lézardière n'affectait pas de se solidariser avec lui dans cette affaire. Loin de bouder l'abbé commendataire, Mademoiselle Louise, la future fondatrice des Ursulines de Bois-Grolland, Jac-

---

évêques, que les bénéficiers sans charge d'âmes fussent moins richement nantis, et que le malheureux sort des curés fût amélioré ». (*Histoire Religieuse de la France.* Nouvelle édition, réduite et conduite jusqu'à nos jours par Gabriel Hanotaux. Paris, 1946, p. 273).

Dans son *Histoire Religieuse de la Révolution* (Tome I, p. 27-28), Pierre de la Gorce a dit comment le clergé rural vivait : la dîme d'abord et les biens paroissiaux, s'il y en avait, formaient le revenu des curés, des curé réels, les curés de fait, car au-dessus de ces curés réels, il y avait les curés primitifs, et ce sont ceux-là qui, à la récolte, envoyaient leurs décimateurs, à travers les villages, percevoir grains et fourrages, raisins et olives. Quant aux curés de fait, ils ne touchaient de cette dîme que ce que les curés primitifs daignaient leur abandoner. Injustice criante. Mais ce n'était pas pour améliorer le sort de ceux qui méritaient réellement la dîme que l'on s'agitait, mais pour alléger le devoir de ceux qui pouvaient la payer. Parfois, ceux qui devaient l'acquitter n'étaient pas de simples et laborieux rotûriers. C'est à se demander si en prônant la suppression de la dîme, on ne pensait pas à soi, tout d'abord. Il y a là des nuances et des arrière-pensées à étudier. M. de Lézardière, si exigeant dans la perception de ses droits féodaux, était-il vraiment qualifié pour mettre un terme à la perception des droits ecclésiastiques ? Se rendait-il compte que, dans ses récriminations contre les revenus du clergé de Luçon et des moines de Bois-Grolland, il aidait ceux qui, dès son temps, sapaient les bases de l'Eglise de France ?

ques-Augustin, futur élève de Saint-Sulpice, eurent les meilleurs rapports avec M. Emery (1).

Il semble même que le supérieur de Saint-Sulpice eut mieux que des relations épistolaires, qu'il vint à Bois-

(1) Jacques-André Emery naquit le 26 août 1732 à Gex (Ain) dont son père, Joseph Emery, était maire. Sa mère : Pierrette-Gasparde-Etiennette de Borsac, appartenait à la petite noblesse terrienne. Elève des Carmes, à Gex, puis des Jésuites, à Mâcon. En 1749, il entra au Grand Séminaire de Lyon pour commencer sa philosophie. En 1750, il est à Paris, chez les Robertiers « le plus régulier des trois Séminaires que dirigent, auprès de Saint-Sulpice, les fils de M. Olier ». Ordonné prêtre, en 1758, à Paris, par M. Donel, évêque de Dol. Directeur au Grand Séminaire d'Orléans, puis à celui de Lyon, il est nommé supérieur de celui d'Angers ; et en 1782, supéreiur général de la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, charge qu'il devait garder jusqu'à samort. Son rôle pendant la Révolution est connu ; il appartient à la Grande histoire. Je dirai seulement à la gloire du Supérieur Général comme à celle des ses prêtres que face à la Constitution Civile du Clergé, le refus des Sulpiciens fut unanime. M. Emery mourut à Paris le 28 avril 1811 et fut enterré à Issy-sur-Seine, à la maison de campagne du Séminaire, dans le cimetière de la Compagnie.

En vue d'une biographie, M. Faillon avait commencé, vers 1830, la recherche de documents et de souvenirs que le temps menaçait, tôt ou tard, de faire disparaître. Il avait fait appel à la famille du Bienheureux pour se documenter ; à sa famille, à ceux qui l'avaient connu ; de même à tous ceux qui avaient eu quelque relation avec M. Emery et ses élèves : matériaux considérables qu'utilisèrent, selon les méthodes de leur temps, M. Gosselin et Mgr Meric. Mettant à profit ces mêmes matériaux, des études plus récentes et meilleures et des méthodes plus rigoureuses, M. le Chanoine J. Leflon vient de donner, en deux volumes, une histoire de M. Emery qui, par ses qualités, sera sans doute le travail définitif, un travail dont on ne peut se passer si l'on veut loyalement étudier l'histoire religieuse de la Révolution Française. On peut en dire autant de la Vie d'Etienne-Alexandre Bernier, évêque d'Orléans, du même auteur. Dans cette vie, le lecteur ne manquera pas de lire un portrait de M. Emery, d'une grande précision ; vrai chef-d'œuvre du genre (T. I^er^ p. 251-252).

Pour bien connaître le Supérieur qui, à Saint-Sulpice, forma le Bienheureux de Lézardière, ces deux ouvrages de M. le Chanoine Leflon sont à recommander.

Grolland, que des conversations eurent lieu et que la savante famille en profita pour causer sciences et études. Cela ressort clairement d'une lettre du Vicomte Charles de Lézardière adressée, en 1843, à M. Faillon, prêtre de Saint-Sulpice : « Elle (Marie-Charlotte-Pauline) venait consulter M. Emery « qui en faisait une particulière estime, l'encourageant à travailler pour la défense de l'Eglise et des bons principes ». Elle publia à Paris, en 1791, un ouvrage en 2 volumes in-8° : *L'Esprit des Lois Canoniques et Politiques qui ont régi l'Eglise Gallicane durant les quatre premiers siècles de la Monarchie* » (1).

Nous verrons plus tard ces bonnes relations se poursuivre et même se fortifier au début de la Révolution.

Ecrivant en 1842 à M. Faillon, Joseph-Alexis de Lézardière, frère du Bienheureux, rejeta les torts sur les intermédiaires. « L'abbaye de Boisgrolland à laquelle avait été nommé M. Emery, après son élévation à la supériorité de St-Sulpice, était près du château de la Proutière. M. Emery ne régissait pas directement son abbaye ; c'était un chanoine de Luçon qui était chargé de ce soin. S'il y eut des démêlés entre l'abbaye et le seigneur de la Proutière, ce fut plutôt avec les intermédiaires, quoique le nom de M. Emery put figurer dans les actes ».

Voilà une élégante façon de déplacer les responsabilités. Par bonheur l'esprit conciliant de M. Emery termina le procès intenté à son prédécesseur par ces gens d'affaires « très difficultueux », et désormais rien ne vint assombrir les rapports entre l'Abbé et le Seigneur.

Quant aux cisterciens, ils avaient la sagesse de vivre selon l'esprit de leurs fondateurs : saint Robert et saint Bernard ne les eussent point approuvés d'envenimer la querelle. En leurs dernières années de vie monastique,

---

(1) Cet ouvrage, « fruit de longues années de recherches », était tiré d'un autre travail plus fameux : *Théorie des lois politiques de la France, appuyée sur les monuments originaux.* 8 vol. in-8° 1792. Imprimés en 1792, ils ne furent publiés qu'en 1801. Une nouvelle édition en fut faite en 1844

Les lettres de la famille de Lézardière à M. Faillon m'ont été communiqués par M. Lévêque, prêtre de Saint-Sulpice, par l'intermédiaire de M. Boisard, supérieur général de la Compagnie.

ils sont tellement effacés qu'il faut des recherches pour découvrir leur existence.

L'historien de Bois-Grolland, Constant Verger, dit qu'au moment de la Révolution, il n'y avait que quatre religieux, mais il n'en nomme que trois, et le chanoine Paul Boutin, pourtant bien documenté, n'en connaît lui aussi que trois : ceux indiqués par M. Verger.

Le Bienheureux de Lézardière connut certainement le Père Gilet, dit M. Verger, car ce moine vivait à Bois-Grolland « depuis vingt ans », lorsque la Révolution l'en chassa.

Les trois derniers bernardins refusèrent le serment. Les Pères Noirel et Louis Ancel furent embarqués, avec M. Arraudet, le 11 septembre 1792 ; le 15, ce fut le tour du Père Gilet. On ignore la fin du P. Noirel. Le P. Jean-Baptiste Gilet, à son retour, devint curé de Grosbreuil, puis de Nieul-le-Dolent ; le P. Louis Ancel eut la cure de Girouard. Quant au monastère, le Bienheureux vécut assez pour en apprendre la vente, le 14 avril 1792, par le district des Sables-d'Olonne. Ainsi finit cette abbaye royale sept fois séculaire. Mais la flamme de la vie monastique n'était pas pour cela à jamais éteinte. M. Emery, le Père Gilet et le Père Ancel seront amplement dédomagés de leurs sacrifices, récompensés de leur fidélité, en voyant une sœur du martyr des Carmes, Mademoiselle Marie-Louise de Lézardière, fonder dans l'abbaye rachetée les Ursulines de Bois-Grolland, famille religieuse destinée à instruire l'enfance, à former la jeunesse. Et de voir un tel renouveau sur ces ruines, on pense au phénix de la Fable, et à l'espoir du poète napolitain :

Multa renascentur, quæ jam cecidere...

(Stace).

On pense surtout à la promesse du Maître :

Confidite...

⁂

Relations avec les Nobles, les Bourgeois et les Ouvriers

Dans la paroissede Poiroux, il y avait le château de Garnaud, habité par Messire Spire-Benjamin Robert de la Vérie, oncle paternel du Bienheureux. Il nous est per-

mis de supposer de bonnes relations entre les deux frères, l'un châtelain de la Proutière, l'autre châtelain de Garnaud, car, le 20 février 1777, au baptême de Louis, fils de Pierre-Jean Favreau et de Modeste Brenon, domestiques de Spire-Benjamin Robert de la Vérie, celui-ci est parrain avec la mère du Bienheureux, représentée par Marie-Rosalie de Meigne, de Poiroux. Quant au parrain, il est représenté par Claude Gaudais, menuisier dudit Poiroux, né à Candes (Indre-et-Lore). Mais on se demande pourquoi les parrain et marraine se font représenter, puisqu'ils sont là et signent avec Claude Gaudais.

Peut-être habitait-il aussi Poiroux, cet autre oncle paternel du Bienheureux, « colonel d'infanterie, capitaine au régiment du Roy » : Messire Charles-Christophe-Aimé Robert de la Salle qui, le 13 août 1775, toujours à Poiroux, avait été parrain avec sa sœur « demoiselle françoise gilberte Robert de la Verrie » de la même paroisse. C'était au baptême de Gilberte Monique, fille de Pierre Marchand et de Marie-Modeste Guittonneau, « domestiques au château de la proustière » (1).

Dans ce petit bourg de Poiroux, la bourgeoisie semble n'avoir été représentée que par deux familles : les Gouïn et les Rouvière. On ignore tout des relations que la famille du Bienheureux dut avoir avec Maître Jean-Charles Rouvière, greffier de la Baronnie de ce lieu.

Par contre, on sait que les de Lézardière acceptèrent d'être parrain et marraine dans la famille Gouïn. Chose rare, car, comme je le dirai, ils n'acceptaient pas cet

---

(1) Je remarque que cette fille des serviteurs du château de la Proutière reçoit les prénoms de Gilberte-Monique. Gilberte, rien de surprenant. C'était le prénom de la marraine. Mais Monique ? C'était le prénom de la plus jeune des cinq sœurs aînées du Bienheureux. Monique de Lézardière était née, à Challans, le 30 novembre 1763. Impossible de trouver trace de son décès. Son nom ne paraît point dans les listes des Bénédictines de Sainte-Croix, aux Sables-d'Olonne, où plusieurs demoiselles Robert étaient entrées. Son prénom donné, le 13 août 1775, est sûrement l'indice d'une pensée pour la nièce des parrains et marraine. Ne serait-ce pas à l'occasion de son décès ? un décès récent ?...

honneur, en dehors de leur famille ou de leur domesticité ; à moins qu'on ne le leur offrit pas : ce qui est encore possible.

Le 11 mai 1778, en son église, M. Aldiguier, curé de Poiroux, baptisa Louis-Charles-Aimé-Gabriel Gouïn, fils de Joseph-Esprit-Aimé Gouïn, avocat, docteur en Droit et sénéchal de la Baronnie, et de Dame Marie-Louise Faveroul. Furent parrain et marraine le père et une sœur du Bienheureux : « haut et puissant messire Louis-Jacque-Gilbert Robert, Chevalier seigneur de Lézardière, Buchignon, fougeré, Lande-Blanche, La verie, L'isle-Bernard et autres lieux, Baron de poiroux » et « Demoiselle Marie charlotte pauline Robert de Lézardière aussi de ce lieu ». Parrain et Marraine signent avec « gilberte des villates », avec l'abbé Arraudet, le greffier Rouvière ; avec un frère ou cousin du père : « noble homme Gabriel Jacques Gouïn, docteur en médecine de l'Université de Montpellier », résidant à Belleville (Vendée).

Les Robert de Lézardière eurent forcément des rapports avec les ouvriers de Poiroux, mais les archives n'en gardent pas trace. Je remarque cependant que les Robert furent très souvent parrains et marraines au baptême des enfants de leurs serviteurs ; jamais en dehors de leurs familles domestiques. Cette remarque vaut autant pour Poiroux que pour Challans (1).

Peut-être faut-il supposer que le Bienheureux eut à Poiroux, un compagnon d'étude. A la date du 2 juin 1775,

---

(1) Les registres de Poiroux nous font connaître les différents métiers exercés dans cette paroisse, nous conservent donc des noms d'ouvriers qui, vraisemblablement, eurent des relations avec la famille du Bienheureux. Nous voyons Louis Aubin, Boisliveau et Pierre Greffard habiller les gens, et Jean Ruchaud et Jean Poiroux faire tourner les moulins en leur qualité de « muniers » ; Thomas Menardeau faire le pain ; Jacques Letard ferrer les chevaux ; René Bonin faire des sabots et Jacques Clemanceau tenir boutique. Il y avait même un maître maçon : Léonard Carraud, « né à Sardain, diocèse de Limoges » — Sardent, arrondissement de Bourganeuf (Creuse). — Il mourut à Poiroux, en 1781. Il y avait encore un charpentier : Jacques Grelaud.

Quant aux sacristains que le Bienheureux rencontrait à

vous jugez nécessaire vous sera attribuée... Il va sans dire que si vos frais dépassaient cette modique somme, l'administration vous en tiendrait compte (7).

Les lettres de l'abbé Bernier eurent un grand succès, « Je ne saurais trop vous remercier de vos lettres et du zèle avec lequel vous les multipliez (lui écrivait Veuillot à la date du 15 mai 1850). Elles sont parfaites de fond et de forme. On les lit avec le plus grand intérêt. L'intention charitable qui vous a porté à nous proposer cette correspondance est couronnée d'un succès aussi flatteur pour vous que pour nous. Dieu vous en a inspiré la pensée par un de ses soins de miséricorde qu'il a toujours eus en temps opportun pour notre œuvre. Les renseignements que nous recevons de vous avec une si agréable abondance nous étaient des plus nécessaires, et nous ne savions où nous les procurer. Vous n'apprendrez pas sans plaisir que plusieurs bons catholiques des départements nous ont demandé la permission de réimprimer ces récits pour les répandre dans les campagnes. Nous allons nous-mêmes en donner une édition populaire... » (8)

A-t-il vraiment « créé le modèle de la correspondance qui convient à un journal catholique », comme le dit le même Veuillot, dans l'article nécrologique qu'il fit sur son fidèle correspondant (9) ? Il est difficile de sous-

(7) « M. Bernier demandait, pour le remboursement de ses frais, 50 fr. par mois. C'était bien l'œuvre qui l'attirait ». (*Ibid.*, p. 37). Bientôt après, cette indemnité fut portée d'office à 1.000 fr. par an.

(8) On lit, en effet, dans la lettre du 15 juin 1850 : « Vous êtes imprimé tout vif et, si la poste est fidèle, vous recevrez en même temps que cette lettre, vos correspondances réunies en un joli petit volume. Cela se lira et fera du bien ».

(9) Voir ci-après : *Appendice II*. En voici un passage : « Nous perdons en M. l'abbé Bernier un collaborateur zélé et dévoué. En recommandant son âme aux prières de nos amis nous espérons que Dieu lui sera clément, à cause de ses vertus sacerdotales, de ses longues souffrances patiemment supportées et de son ardent amour pour l'Eglise romaine. C'est cet amour qui, dans un état de santé pitoyable, lui donna plusieurs années la force de remplir une tâche à laquelle il s'était offert par dévouement et qu'il agrandissait sans cesse à mesure qu'elle devenait plus pesante ».

crire à une appréciation aussi optimiste. Quand on a lu les lettres de l'abbé Bernier (10), sans doute doit-on louer leur clarté, leur ton modéré, la correction de leur style ; mais elles n'ont aucun relief (11).

C'est la chronique d'un bon journaliste ; ce n'est pas l'œuvre d'un écrivain. Ces lettres sont plus près du *Journal* de Dangeau que des *Mémoires* de Saint-Simon.

Faut-il ajouter qu'elles sont anonymes. Seul le gérant *Barrier* y oppose sa signature, comme au bas de toutes les autres chroniques étrangères. Et même — chose curieuse ! — pour acheminer ces lettres pourtant inoffensives, on prenait des précautions extraordinaires. Louis Veuillot indique à Bernier deux ou trois adresses où il devra envoyer sa correspondance pour dérouter la surveillance (12).

---

(10) A partir du 4 avril 1850. Il en paraissait — à peu près — une chaque mois sous le titre : *Correspondance* particulière. Elles étaient signées ***.

(11) Tel était, du reste, l'avis de L. Veuillot et de l'auteur lui-même. A l'abbé Bernier qui s'excusait sans doute du peu de valeur de son style, Veuillot répondait : « Il est bien question de style en des jours tels que les nôtres. Il faut crier ce que l'on croit bon à dire, comme on le peut et fermer les oreilles aux gémissements des académiciens. Je vais pourtant vous critiquer. J'ai trouvé vos dernières communications un peu longues. Quand les faits n'ont pas d'importance il faut leur donner peu de place ; quand ils sont graves, prenez toute la place que vous jugerez nécessaire... ».

(Lettre du 15 juin 1850). Cf. également celle du 27 septembre 1856 : la dernière que lui adressa Louis Veuillot.

A ce sujet on peut se reporter à la correspondance du 24 mars 1850 (qui occupe trois colonnes dans le numéro du 4 avril) et celle du 13 avril (numéro du 23) qui en comprend quatre. Celle du 4 mai, parue le 13, en compte encore trois ; mais celle du 20 juin (numéro du 27) est plus courte (deux colonnes). Plus tard, un *Historique du Concordat* ne comporte pas moins de 20 colonnes. Veuillot l'accepte (Lettre du 18 mai 1855), en le priant « d'abréger un peu ».

(12) « Vous avez tout à fait raison de me demander une adresse qui ne soit pas la mienne. Vous pourrez adresser vos lettres à M. Emile Lafon, peintre, rue Cassette, 36. C'est tout près de l'*Univers*. Pour dérouter encore mieux l'espionnage, vous n'aurez qu'à écrire aussi quelquefois à M. Arthur Murcier, rue du Bac, 44. C'est chez moi (8 avril 1850. Voir aus-

Certaines lettres de Louis Veuillot font allusion à la situation de l'abbé et, en particulier, à ses liens d'allégeance avec son diocèse d'origine (13). D'après les registres de l'évêché que M. le Chanoine Bouet a eu l'amabilité de consulter pour nous, Bernier était l'agent, en cour de Rome, de la curie épiscopale de Luçon. Il y eut pourtant un moment des difficultés entre Bernier et son évêque. Ces difficultés eurent même de fâcheuses conséquences financières (14). Il ne semble pas que le collaboration de Bernier à *l'Univers* ait été à l'origine de ces difficultés. Ce journal était bien vu à Luçon (15).

A Rome l'abbé Bernier jouissait d'un certain crédit. L. Veuillot n'en doute pas, ni de son inépuisable complaisance. Il lui recommande les « bonnes religieuses de Saint-Joseph de Cluny (16) », « le bon et saint abbé Le

---

si au 6 août : « J'ai reçu hier votre lettre *privée* du 27 et ce matin, votre lettre *ostensible* du 27 juillet.

(13) Voir ci-dessus, note 5 et la lettre du 16 janvier 1852.

(14) Sur ces difficultés passagères, la lettre ci-dessus mentionnée ne nous fournit que des explications assez vagues : « La mauvaise humeur peu justifiable de votre bon évêque ne nous décide pas le moins du monde à nous priver de vous, si vous consentez à nous rendre encore des services dont nous avons le plus grand besoin. Taconet vous offre de porter votre indemnité à 1.600 francs, à partir du 1er février. Il voudrait bien vous donner les *huit cents francs qu'on vous retire*, mais... nous ne sommes pas encore assez riches pour faire des *folies*... ».

(15) Voir ci-dessus,... cf. également la lettre du 4 juillet 1852.

Du reste Mgr Baillès partageait les idées de L. Veuillot sur la loi de 1850 (sur l'enseignement). Voir dans l'*Univers*, sa lettre au ministre. En juillet 1852, à l'occasion d'un mandement de Mgr Dupanloup contre l'*Univers*, et auquel avaient adhéré un certain nombre d'évêques, L. Veuillot écrit : « Votre évêque de Luçon a été très bien dans cette circonstance » (Lettre du 4 juillet 1852). Le 14 octobre précédent, il lui avait écrit : « J'espère que vous êtes fier de votre évêque de Luçon. Ah ! si tous les évêques sayaient faire ainsi ! »

(16) « Je vous adresse les bonnes religieuses de Saint-Joseph de Cluny, dont j'ai annoncé l'arrivée à Mgr Estrade. Je n'ai pas besoin de les recommander à votre charité... Je crois qu'elles auront bien des difficultés à vaincre, mais elles

Pailleur (17) ». Il le « prie de savoir du cardinal Fornari, s'il a reçu *sa* lettre et de *se* plaindre de son silence (18) ». Il lui adresse Henri de Courcy « notre correspondant d'Amérique (19) ». En le félicitant de la « dépêche », grâce à laquelle, « nous avons eu — dit-il — la joie et la gloire de donner la nouvelle (de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception) les premiers et trois jours avant toutes les correspondances (20) », etc... (21).

---

ont aussi une bien belle œuvre à faire ». (5 mars 1854). Ces religieuses avaient perdu récemment (juillet 1851) leur énergique fondatrice. Sur ses tribulations, cf. G. Bernoville : *Anne-Marie Javouhey* (Paris, Grasset, 1942). « Mère Rosalie (Claudine Javouhey) fut la seconde supérieure générale (1851-1868). C'est à celle qu'il appartint — en 1854 — de réaliser le vœu le plus cher de son aînée : faire approuver l'Institut par Rome ». (p. 276).

(17) Fondateur — avec Jeanne Jugan — de l'Institut des *Petites Sœurs des pauvres*. « Il a reçu *vos offres* (écrit Louis Veuillot), avec le même sentiment que je les ai acceptés jadis, comme un cadeau du bon Dieu. Vous verrez pour les détails qu'il nous donne à quel point votre intervention peut être profitable à son œuvre. C'est un grand surcroît de soucis et de tracas pour vous, mais je vous en félicite ». (22 février 1852). Voir également lettre du 21 décembre 1851.

(18) Le cardinal Fornari s'était fait le protecteur de l'*Univers*. L. Veuillot lui avait adressé, par le canal de l'abbé Bernier (avril 1851) une « grande lettre » sur les affaires religieuses de France ; et le 4 juillet, il s'inquiétait de n'avoir pas reçu de réponse. Entre temps, il avait écrit à l'abbé Bernier : « j'espère que vous cultiverez l'excellent cardinal et son digne et fidèle auditeur (Mgr Lasagny, plus tard cardinal). Vous trouverez en eux deux hommes d'un rare mérite, parfaitement au courant de toutes les choses ecclésiastiques de France, et, j'ose le dire, de vrais amis de notre œuvre ». (janvier 1851).

(19) Il signait ses articles H. de la Roche-Héron. (cf. la lettre du 1er janvier 1852). Voir ci-dessus, notre 5 et Appendice II.

(20) Lettre du 15 décembre 1854. Il ajoute : « C'est vraiment l'*Univers* qui l'a annoncée au monde. Nous n'en sommes pas médiocrement fiers ». Et plus loin : « Faites tous nos remerciements aux bons amis qui vous ont aidé, en particulier à l'excellent Vuillaume. Je le prie... de faire tout son possible pour que nous ayons la bulle aussitôt... Il faut que l'*Univers* tienne son rang »

(21) « Je vous envoie ci-joint le prospectus d'un éditeur

En retour il est l'objet de confidences intimes et de communications secrètes. Si l'on parcourt la quarantaine de lettres dont il fut le destinaire on est frappé de la sympathie profonde et quasi-fraternelle que lui témoigne le directeur de *l'Univers* (22).

Précieux titre de gloire pour le modeste et dévoué correspondant de *l'Univers* (23) !

---

d'un Chemin de la Croix, qui voudrait avoir un *bref* et qui ne sait à quel saint se vouer... » (janvier 1852). — « Je vous envoie un charmant docteur en droit dont le bon Dieu veut faire un docteur en théologie... » (15 janvier 1852). — J'ai lu avec ravissement les détails que vous m'avez donnés sur votre entretien avec le Saint-Père, au sujet des correspondances de l'*Univers*. Vous comprenez combien je suis heureux, combien nous le sommes tous de voir qu'il connaît et apprécie nos intentions, qu'il daigne bénir nos efforts... ». (30 juillet 1851). — « Ne vous inquiétez pas des excentricités de Mgr de Mérode et suivez votre conviction et votre amour pour l'Eglise... Si le saint-Père un jour vous dit quelque chose, vous lui ferez connaître vos raisons. S'il veut que vous cessiez nous lui obéirons avec amour. Ne pourriez-vous pas aussi consulter un peu le cardinal Fornari ? ». (14 octobre 1851). — Cf. aussi la lettre du 6 août 1850.

(22) On peut voir en quels termes il l'associe à ses joies et à ses deuils de famille : à la naissance de sa cinquième fille, Thérèse (lettre du 14 octobre 1851) ; à la perte de sa femme (12 déc. 1852) ; à celle de ses deux fillettes, Marie et Gertrude (7 juillet 1855). A propos de la mort de son ami Valdegamas, il écrit à M. Bernier : « Après mes frères de l'*Univers*, dont vous faites partie, personne n'était si près de mon cœur ». (mai 1853).

Voir également — en appendice — la lettre où il lui annonce la prochaine visite de son frère Eugène et évoque les souvenirs et les étapes de sa conversion.

(23) A maintes reprises L. Veuillot engage l'abbé Bernier à composer quelque traité sur telle ou telle question d'actualité pour so *Bibliothèque nouvelle* (lettres du 8 avril et du 10 mai 1850) : « Je ne puis vous taire que votre façon d'écrire me fait de plus en plus désirer d'avoir quelque chose de vous dans ma *Bibliothèque* ». Il lui demande — le 15 mai 1850 — « un traité de la *canonisation des saints*... à la fois assez savant et assez simple pour apprendre quelque chose à ceux qui savent et intéresser ceux qui ne savent pas » ; le 30 juillet 1850, « quelque chose sur les travaux du

L'abbé Bernier mourut à Rome, entouré de ses amis, le 10 février 1857 (24), dans sa quarante-quatrième année. Ses obsèques furent célébrées à Saint-Louis des Français.

Appendice I.

17 juillet 1850.

Monsieur et très cher ami,

Je vous annonce une visite que vous recevrez, j'en suis sûr, avec plaisir, malgré quelque petit dérangement qui en résultera pour vous, Eugène, mon bien-aimé frère, partira la semaine prochaine pour Turin, vous devinez dans quel but (25). Il poussera jusqu'à Rome et il

---

P. Marchi, qui, sans s'occuper de M. Ferret, ferait voir qu'il n'a pas inventé les catacombes ».

A propos surtout du miracle de la madone de Rimini, qui fait « ici grande sensation » (15 juin 1850), et provoque des polémiques de presse (4 septembre 1850), il écrit — le 21 décembre 1851 — « je réponds à votre proposition de traduire la relation authentique du miracle. Vous ferez bien de traduire cet opuscule. Il aura du succès, et je trouverai aisément ici un libraire pour le publier. Hâtez-vous ! » Deux mois plus tard : « Je n'ai pu mettre la main sur Vaton pour savoir où il en est de votre brochure, dont il m'a promis de se charger... » (22 février 1852). Le susdit éditeur ayant fini par avouer « qu'il ne croyait pas au miracle de Rimini » et déclaré « qu'il ne pouvait prendre sur lui d'imprimer la brochure », L. Veuillot dut s'adresser à Camus, « petit libraire de rien du tout ». Le 1er juin il annonce : « Nous corrigeons en ce moment les épreuves... Vous aurez bientôt un exemplaire ».

De fait l'ouvrage parut-il ? On n'en trouve pas trace au catalogue de la Bibliothèque Nationale, pas plus, il est vrai, que du recueil de ses lettres de Rome, dont une première série parut cependant en juin 1850. (Voir les lettres du 15 mai et du 15 juin ; et ci-dessus, note 8).

(24) Voir ci-dessus, note 4, où l'abbé Teillet indique la date du 30 janvier.

(25) Eugène Veuillot portait à Mgr Franzoni, archevêque de Turin, persécuté par son gouvernement, la croix qui, sur

y passera une dizaine de jours. Je ne vous apprends rien en vous disant que lui et moi nous avons compté sur votre amitié pour diriger un peu ses pèlerinages dans ce trop court espace de temps qu'il peut consacrer à la ville sainte. Bien conduit, il ne manquera du moins aucun des bons endroits. Je suis assuré qu'il ne vous fatiguera pas, car c'est un ami que je vous envoie. Vous rencontrerez peu d'hommes qui aient l'esprit aussi droit, le cœur aussi noble et aussi sûr. Quant à la foi, c'est un vrai rédacteur de *l'Univers*.

Je vous prie tout particulièrement de vous souvenir de moi avec lui : 1° devant le tombeau des saints Apôtres, où, pour la première fois, je me suis senti chrétien, et où, même avant de m'être confessé, j'ai demandé, avec des torrents de larmes, de pouvoir, moi aussi, tirer de mes faibles mains le filet du pêcheur d'hommes ; 2° à l'Ara-Cœli : c'est la première église que j'ai visitée à Rome, le soir même de mon arrivée ; on y faisait les Quarante-Heures, et moi je crus, pour la première fois encore, voir de mes yeux cette chose que je ne connaissais pas et qui se nomme la prière ; 3° au Gésu, devant une madone, placée dans le corridor, où se trouvait alors la cellule du P. Rosaven ; le P. de Villefort vous l'indiquera : là j'ai fait sérieusement mon premier examen de conscience ; 4° enfin à Sainte-Marie Majeure, dans une chapelle qui est au fond, à droite du maître-autel : j'y ai fait ma première communion. Que je suis heureux de penser que mon frère y priera pour moi ! Et à ce propos, cher ami, s'il y a quelque belle gravure, ancienne ou moderne, qui représente fidèlement soit la sainte basilique, soit la chapelle dont je vous parle, soyez assez bon pour l'acheter à mon compte, même quand elle coûterait un peu cher (26).

J'ai une autre petite recommandation à vous faire. Il m'est né hier une petite fille que j'ai nommée Lucie, en

---

l'appel de l'*Univers*, lui avait été offerte par les catholiques français.

(26) « J'ai oublié, au milieu de mes tracas, de vous remercier de la belle vue de Sainte-Marie Majeure qu'Eugène m'a apportée. Je la fais encadrer, et elle sera chez moi en place d'honneur, pour elle-même et pour vous » (5 octobre 1850).

mémoire de la sainte martyre dont le nom est conservé dans le canon de la Messe. Conduisez aussi mon frère à quelque église de Sainte-Lucie. Vous saurez bien ce qu'il faut y faire (27).

Je n'ajoute rien. Eugène vous dira sur tout ce qui peut vous intéresser plus de détails que n'en pourrait contenir une lettre. Adieu, très cher ami. Je vous embrasse de tout cœur.

Louis VEUILLOT.

Appendice II.

Paris, 10 février 1857.

Notre correspondant de Rome, M. l'Abbé Bernier, prêtre du diocèse de Luçon, vient de mourir. Nous en recevons aujourd'hui la douloureuse nouvelle, prévue depuis quelque temps déjà. Nous perdons en lui un collaborateur zélé et dévoué. En recommandant son âme aux prières de nos amis, nous espérons que Dieu lui sera clément à cause de ses vertus sacerdotales, de ses longues souffrances, chrétiennement supportées, et de son ardent amour pour l'Eglise romaine. C'est cet amour qui, dans un état de santé pitoyable, lui donna durant plusieurs années la force de remplir une tâche à laquelle il s'était offert par dévouement, et qu'il agrandissait sans cesse à mesure qu'elle devenait plus pesante. Ces correspondances si fréquentes, si détaillées, si instructives, que la plupart des journaux étrangers nous empruntaient, étaient presque toujours écrites au milieu et en dépit des défaillances d'une maladie mortelle. Le bien de l'œvre à laquelle il s'était attaché parce qu'il en espérait un bien plus grand, le désir de rendre hommage

(27) Nous ne pouvons résister au plaisir de citer ce charmant P.-S. de la lettre du 14 octobre 1851 : « Priez le bon Dieu pour ma cinquième fille, dont ma femme m'a fait présent le mois dernier. Elle se nomme Thérèse. Elle a eu pour parrain Donoso Cortès et pour marraine une petite sœur des pauvres. Nous espérons, d'après cela, qu'elle sera carmélite ou hospitalière. Demandez-le au bon Dieu. La mère et l'enfant vont bien ».

aux douces vertus de Pie IX et de ne pas laisser ignorer ses moindres bienfaits, le besoin de venger le gouvernement pontifical, enfin la noble et sainte passion de servir la vérité, forçait le corps d'obéir aux vaillantes aspirations de l'âme ; et après avoir commencé son travail ordinaire en doutant qu'il pût l'achever, il le poussait plus loin qu'il l'avait prévu. Il nous disait souvent, au bas de ses lettres : « Priez Dieu pour moi, je m'en vais ; je suis étonné d'avoir pu vous écrire aujourd'hui ».

L'abbé Bernier entra en relation avec *l'Univers* à l'époque la plus périlleuse du pontificat de Pie IX, quand la sédition levait la tête dans Rome et prenait déjà ses mesures pour y régner par les plus sacrilèges attentats. Remarquant que nous n'avions plus de correspondance romaine, il nous offrit de nous écrire régulièrement, sans demander d'autre récompense que l'espoir de rendre quelques services à la religion. Il continua ainsi longtemps, non seulement avec dévouement, mais avec courage, restant à son poste volontaire au milieu du danger. On nous pardonnera ce détail par lequel notre reconnaissance se satisfait. L'abbé Bernier qui n'avait pour vivre à Rome qu'un petit appointement comme agent de son diocèse, nous donna gratuitement son travail. Notre œuvre a été souvent honorée de ces bienfaits des pauvres, et c'est principalement par là qu'elle s'est fondée et qu'elle a vécu.

La fonction de correspondant de *l'Univers*, que l'abbé Bernier remplissait ainsi à ses dépens, n'offrait pas cependant, à d'autres points de vue, des compensations qui la rendissent enviable. Il y a toujours des inconvénients humains au plaisir et à l'honneur de servir la vérité. Il les connut amplement. Ses intérêts en souffrirent. On trouva que le correspondant de *l'Univers* à Rome n'était pas propre à remplir un autre emploi, et il perdit une partie de ses faibles ressources. Il nous le laissa ignorer. Ce ne fut que contraint par la nécessité qu'il accepta de nous une indemnité bien légère pour un travail qui lui attirait fréquemment d'amères contradictions, mais où il trouvait aussi des consolations puissantes, et qui nous était d'ailleurs si précieux.

Nous ne craignons pas de dire que l'abbé Bernier par sa prudence, par sa modestie profondément désintéres-

sée, et par cette dignité de caractère, qui lui faisait aimer le vrai uniquement, mais invinciblement, a créé le modèle de la correspondance qui convient à un journal catholique.

Nous regrettons de ne pas retrouver dans nos papiers une lettre particulière qu'il nous écrivait en nous adressant une longue et belle description de la journée mémorable où Pie IX promulgua le dogme de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge. Il n'avait pas voulu que le correspondant de *l'Univers* manquât à cette fête, et quoiqu'il pût en avoir les détails par des amis animés de tous ses sentiments, il s'était fait porter à Saint-Pierre, malgré l'ordre des médecins, et il avait écrit sa relation, dût-il en mourir. Le public a remarqué cette correspondance où la piété parle avec une éloquence entraînante ; elle n'aurait besoin que de légères retouches, pour devenir un tableau digne des meilleurs peintres.

M. l'abbé Bernier avait quarante-trois ans. Il était doux, humble, pieux ; son âme se peignait sur ses traits empreints de modestie et de candeur. Notre ami et collaborateur, M. de Courcy de Laroche-Héron, qui l'a assisté dans ses derniers moments, va nous raconter sa vie si-tôt terminée, mais si pleine. Un saint évêque a bien voulu nous adresser un récit de ses funérailles, qui ont été célébrées à Saint-Louis des Français. On y verra quels étaient les amis de l'abbé Bernier, et par eux on achèvera de le connaître. Prions pour lui avec crainte, parce que tout homme est pécheur ; puis avec confiance parce que Dieu aime ceux qui ont aimé son Eglise.

Louis Veuillot.

N.-B. — Cet article parut en tête de *l'Univers* du mercredi 11 février 1857. Ceux de M. Courcy de Laroche-Héron (près de trois colonnes) et de Mgr J.-F.-O. Luquet, évêque de Nésébon (2 colonnes et demie) sont imprimés à la suite. Tous les deux portent la date du 31 janvier. M. de Courcy précise que « M. l'abbé Auguste-Elie Bernier, chanoine honraire de Luçon, est décédé, à Rome, le *vendredi 30 janvier* 1857 ». Cette date doit faire foi, puisqu'il assistait aux derniers moments de son ami.

LES FRESQUES DU VIEUX-POUZAUGES (1)

C'est au cours de l'été de 1948 que M. François Chamard, de Cholet, visitait l'église du Vieux-Pouzauges. Il avait été attiré par cette charmante église que surmonte une tour carrée à la croisée du transept et dont la ferme silhouette romane se détache sur un fond de verdure formé des bocages vendéens. Un plan très simple, en forme de croix ; une nef voûtée en arc brisé, avec colonnes surmontées d'arcs doubleaux. Autrefois, le chœur et les deux chapelles du transept étaient voûtées en culs-de-four ; ceux-ci ont disparu et ont été remplacés, vers le XIVe siècle, par un pignon percé d'une baie, sauf dans

---

(1) Les pages que nous publions ici viennent de paraître dans le *Bulletin* de la Société des Lettres, sciences et arts de Cholet. M. le Président de la Société et les auteurs de cette étude (MM. R. Lapied et J. Challet) ont bien voulu — et nous les en remercions vivement — nous autoriser à les reproduire pour faire connaître à nos lecteurs cette récente — et très intéressante — découverte vendéenne.

Il est assez difficile d'assigner une date précise à la construction de l'Eglise Notre-Dame du Vieux-Pouzauges, filiale de la célèbre abbaye Saint-Nicolas d'Angers (fondée vers le milieu du XIe siècle). Tout le monde est d'accord pour la reporter au XIIe siècle (à l'exception du chœur qui fut reconstruit au XIVe). On serait même tenté de la rattacher — en raison de certaines traces d'archaïsme dans l'architecture — à la première moitié de ce siècle. Espérons qu'une pièce la concernant émanée du cartulaire de l'abbaye angevine (qu'on est en train de reconstituer) nous permettra bientôt d'être plus affirmatifs au sujet de cette curieuse église et des admirables fresques dont elle était décorée.

Quoi qu'il en soit, la Vendée artistique, qui n'était jusqu'ici représentée que par les peintures murales (du XVe siècle) de l'église de la Pommeraie-sur-Sèvre, va pouvoir désormais rivaliser — modestement ou fièrement — avec Saint-Savin, Château-Gontier, Saint-Aubin d'Angers, Tavant, Bainay, Nohan-Vicq, Montoire, le Loroux-Bottereau, etc...

Pour l'instant, il faut savoir gré à nos voisins et amis de Cholet de nous avoir révélé ce trésor.

A. D. P.

les croisillons du transept où l'on voit maintenant une niche ou un simple mur. Les ouvertures sont réduites ; à l'entrée, un portail bas, surmonté d'une haute fenêtre qui éclaire nos fresques.

Dès sa première visite, M. François Chamard fut attiré par quelques taches de couleur que le soleil faisait ressortir sur le mur nord ; il eut le sentiment que cette église, tout entière imprégnée de vie romane, pouvait bien être décorée à fresques. Il n'eut pas de peine à décider son ami M. Jean Challet, poussé par des études d'art et un fréquent contact avec la peinture, de venir vérifier la chose avec lui. Un premier sondage leur confirmait l'existence de peintures murales et chaque nouvelle découverte de taches ne faisait qu'augmenter leur espoir.

M. le Curé du Vieux-Pouzauges, auquel ils s'en ouvrirent, savait son église classée ; elle avait été déjà restaurée en partie par M. Merlet, architecte en chef, soutenu du patient effort de M. Basile Gonord, le nouveau « fondateur » de cette paroisse. M. le Curé ne pouvait donc qu'autoriser un sondage plus étendu et prudent. Il ne cessa d'observer ces artisans et rendit hommage au soin et au respect qu'ils apportèrent à ces travaux, qui commencèrent en novembre 1948 sur le mur nord, près de l'entrée. Rapidement furent mis au jour trois personnages avec des animaux décrits plus loin ; ils forment aujourd'hui la première scène de ce mur.

Mis au courant, M. Charles Arnault, architecte et conservateur du Musée de Cholet, engagea beaucoup MM. Chamard et Challet à poursuivre ces travaux ; et c'est avec la photographie de cette scène que je reçus leur visite, le 16 décembre 1948. Cette partie découverte était, certes, d'esprit roman et du plus grand intérêt, sans qu'on pût toutefois en dégager encore le sujet.

La Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Cholet délégua le Docteur Guilbert, son vice-président, et M. François Richard, membre du bureau, pour étudier la question. Nous informâmes immédiatement les Beaux-Arts.

En effet, je vis M. Paul Deschamps, membre de l'Institut et conservateur du Musée des Monuments Français, vivement intéressé. Il voulut bien se charger d'en in-

former M. J. Verrier, inspecteur général des Monuments Historiques, et laissa M. Thibout, conservateur au Musée des Monuments Français, suivre cette découverte. C'est sous leur direction que nous fûmes autorisés à faire commencer le décapage des fresques par M. J. Challet.

Au 11 mars, lors de la visite de M. Nicaud, chargé de mission des Monuments Historiques, et grâce à un décapage plus poussé, le nom de Joachim apparut sur la première scène ; et la répétition de ce nom sur les deux autres nous révélait le sujet : l'histoire de Joachim, telle qu'elle est racontée dans les Evangiles Apocryphes (1).

Rappelons brièvement cette histoire.

On se souvient de la vie de Joachim et d'Anne, parvenus à la vieillesse sans avoir eu de postérité. Joachim, nous disent les apocryphes, se vit refuser un jour les offrandes qu'il apportait régulièrement au Temple ; peiné, il se rendit au désert, sans même en prévenir Anne, son épouse.

C'est là qu'il reçut la visite de l'ange, l'invitant à rejoindre sa femme, car Dieu avait entendu sa plainte (scène 1 du mur nord). Il en fit part à ses bergers et se mit en marche avec eux, poussant leurs troupeaux destinés à l'offrande.

Anne, de son côté, se lamentait sur son « veuvage » et sa « stérilité » ; c'est un ange aussi qui lui inspira d'aller attendre Joachim devant la Porte Dorée (scène II).

La troisième scène évoque la Présentation au Temple ; dans la quatrième, dont la partie haute n'est pas encore entièrement dégagée, on voit Marie en prières, ainsi que dans la cinquième scène, séparée des précédentes par une colonne au marbre stylisé, comme on en rencontre des exemples en d'autres églises romanes. La reproduction montre, au-dessus de ces scènes, une série de grecques et d'animaux fantastiques remplissant

---

(1) Ch. Michel : *Les Evangiles Apocryphes*, chez Picard, Paris 1924, pages 2 à 17, 61 et suivantes. — Daniel Rops : *Les Evangiles de la Vierge*, chez Robert Laffont, Paris 1948, pages 103 à 137 et 149 à 151.

le mur jusqu'au cordon de pierre saillant décoré dans l'esprit de la colonne.

Au-dessus du cordon sont reproduits les différents mois de l'année, décrits par M. Marc Thibout : au-dessus de la troisième scène, on distingue le mois de mai, puis juin ; juillet et août sont à droite du doubleau qui surmonte la colonne.

D'autres scènes sont en cours de décapage. Il est probable que toute l'église était décorée. Des sondages ont permis de situer d'autres peintures. Nous regrettons la perte de celles du mur sud par l'humidité qui s'est infiltrée pendant l'abandon de l'église après la Révolution.

Retenons en tout cela la corrélation étroite de ces fresques avec le texte des Apocryphes.

Comme le pensent MM. Verrier, Deschamps et Thibout, ces fresques, de toute évidence marquées de l'esprit et de la technique de la fin du XII^e^, sont la première expression connue en France de l'histoire de Joachim dans la peinture murale. Elles présentent donc un intérêt réellement exceptionnel et une valeur des plus considérables. Elles enrichissent ainsi prodigieusement le patrimoine artistique de la France (1).

R. LAPIED, architecte.

⁂

Nous donnons ci-dessous la description technique de ces fresques, écrite par M. Jean Challet.

I. APPARITION DE L'ANGE A JOACHIM

Trois personnages, d'une hauteur de 1 m. 20 : Joachim, identifié par son nom inscrit de part et d'autre de son visage ; deux bergers et un ange. Joachim écou-

(1) Pour aider les Beaux-Arts, dont les crédits trop limités n'ont pu prendre en charge cette restauration, une association a été créée : « Les Amis du Vieux-Pouzauges », à laquelle M. Paul Deschamps, membre de l'Institut, conservateur au Musée des Monuments Français, et M. J. Verrier, inspecteur général des Monuments Historiques, ont bien voulu accorder leur patronage. On est prié d'adresser les inscriptions et les offrandes aux « Amis du Vieux-Pouzauges », secrétariat, 14, place Bretonnaise ; — C. C. P. Nantes 1476-38.

"LES AMIS DU VIEUX POUZAUGES" ÉGLISE DU VIEUX POUZAUGES VENDÉE

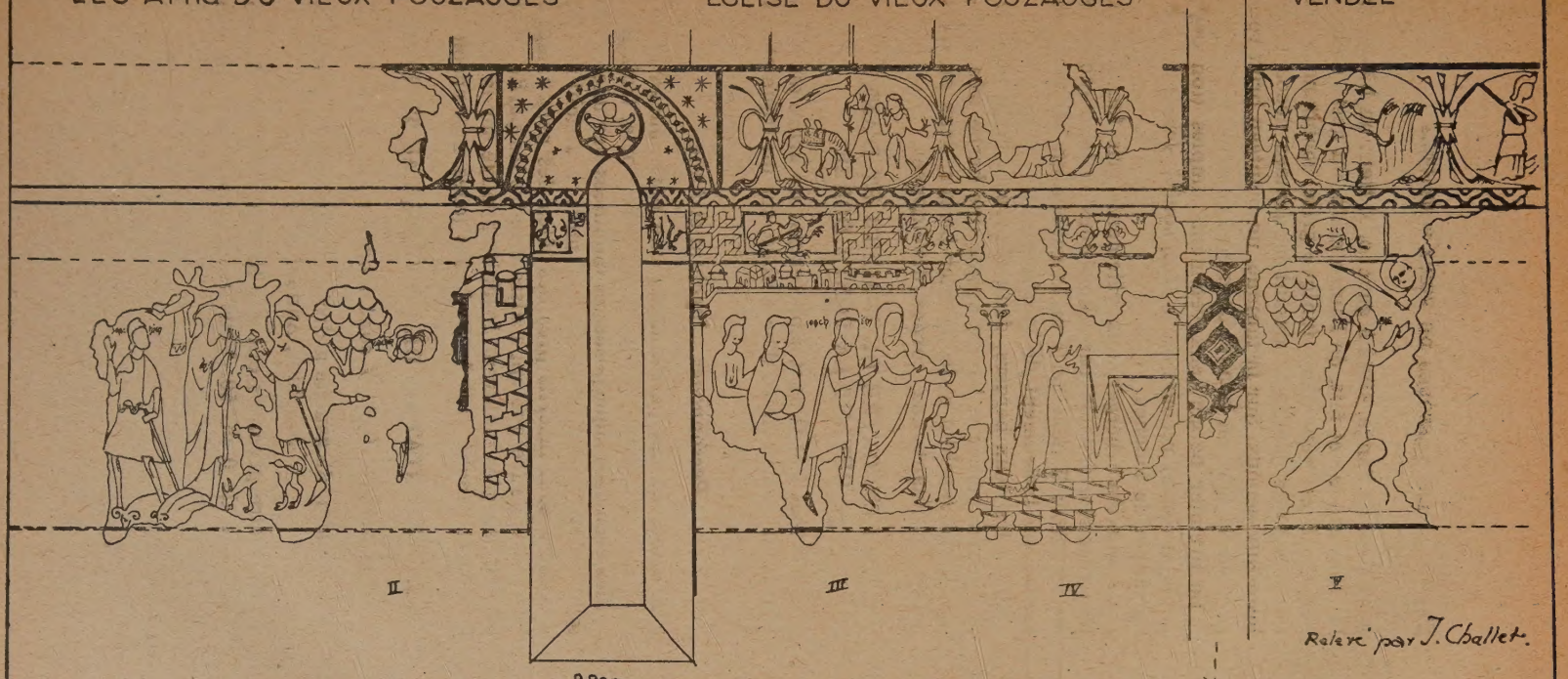

Relevé par J. Challet.

ÉTAT DU DÉCAPAGE DES FRESQUES A LA DATE DU 28 MARS 1949

te la voix de l'ange, situé à gauche. Il tient un bâton de la main gauche et fait, de l'autre main, un geste d'étonnement. Il est vêtu d'une tunique grise, maintenue à la taille par une ceinture, laissant les jambes découvertes jusqu'aux genoux. Sur la tunique, un manteau brun rouge ; sur la tête, un bonnet de même couleur.

Le premier berger, aux vêtements amples (ton ocre jaune et rouge) recouvrant la tête, souffle dans une corne munie de touches.

Le deuxième berger, aux vêtements gris foncé, à la tête recouverte d'une capuchon dont la base recouvre les épaules ; il tient de la main gauche un bâton et, de l'autre, un instrument de musique.

Entre les deux bergers, deux chèvres : l'une regarde le premier berger et l'autre broute une herbe très stylisée. Entre Joachim et le premier berger, deux ou trois béliers broutant, aux cornes développées.

II. RENCONTRE DE JOACHIM ET D'ANNE DEVANT LA PORTE DOREE

Les scènes I et II sont séparées par un arbre au feuillage brun rouge éclairé d'ocre clair, sur un tronc et des branches grises.

Personnages : Joachim et Anne

A droite de ces personnages, une porte encadrée de montants ocre jaune. A droite de cette porte, trois murailles crénelées superposées et dominées par une petite tour ronde et des maisons. Les mots « Joachim » et « Anne » sont inscrits près des têtes des personnages. Les traces de fresque apparaissant entre les parties non encore dégagées montrent Joachim appuyé sur la jambe gauche et penché vers Anne. Leurs joues sont accolées.

III. PRESENTATION DE LA VIERGE AU TEMPLE

Les scènes II et III sont séparées par la fenêtre.

Personnages, de gauche à droite : deux jeunes hommes, Joachim, Anne, Marie.

Les quatre premiers ont une hauteur de 1 m. 30 et le cinquième de 0 m. 50. Tous ces personnages ont une

Le Gérant : H. Rezeau.